

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE HOTEL / CAFÉ / RESTAURANT



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'état.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes (caisse) à l'administration *via* votre plateforme.



VOTRE SITUATION

Qu'est-ce qui change pour mon établissement ?

• Clients professionnels :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA)

• Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées par envoi automatique à l'administration fiscale *via* votre système d'encaissement (attention à la compatibilité de vos outils actuels avec la réforme)

• Hébergement entreprises :

Factures électroniques (séminaires, déplacements pros...)

• Hébergement particuliers :

Déclaration automatique des ventes comme pour la restauration *via* votre plateforme en automatique (il faut vérifier la compatibilité des outils)



Fid'ouest

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE HOTEL / CAFÉ / RESTAURANT

CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Entre maintenant et juin 2026 au plus tard

Vous doter d'une PA Réception

Votre PA doit s'intégrer dans vos process administratifs

Pour vous simplifier le choix d'une PA parmi la centaine et pour vous inscrire dans l'annuaire, Fid'Ouest vous propose de nous donner Mandat

ÉTAPE 2

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vérifiez la conformité du système de caisse et de facturation

Contactez votre fournisseur de caisse/logiciel pour vérifier que votre système est conforme

Demandez la mise à jour « facturation électronique »

ÉTAPE 3

Entre mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Vous doter d'une PA Emission

La PA Emission devra être compatible avec le système caisse/facturation

A ce jour, les systèmes de caisse et de facturation ainsi que les PA, connaissent toujours d'importants développements informatiques pour les aspects Emission

Si vous avez donné mandat au cabinet, Fid'Ouest vous simplifiera cette étape

ÉTAPE 4

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Formez votre équipe

Prévoyez 1 à 2 heures de formation

Créez un mémo simple pour vos employés et vous-même

Affichez le mode d'emploi près des caisses

ÉTAPE 5

Entre fin mi-2026 et mars 2027 au plus tard

Testez votre système

Faites des essais avec des factures test

Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance

Préparez une information pour vos clients

FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

- **Un client paie avec sa carte personnelle mais veut une facture au nom de son entreprise ?**

La facture doit être établie au nom de l'entreprise et être déposée sur votre plateforme agréée (PA) qui la transmettra à la plateforme de l'entreprise. Vous donnez un reçu de paiement au client

- **Repas > 150€ HT pour une entreprise ?**

Une facture est obligatoire (même sans demande)

À noter : Vous avez l'obligation d'établir et de déposer la facture sur la plateforme agréée (PA) si le client demande une facture, quel que soit le montant

- **Plusieurs caisses/logiciels ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- Transmission des factures par une plateforme
- Suivi en temps réel des factures
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

Pour vous faciliter vos nouvelles obligations, Fid'ouest peut vous accompagner pour :

✓ Choisir votre plateforme agréée

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

**Des questions, un accompagnement ?
Contactez votre collaborateur Fid'ouest habituel**